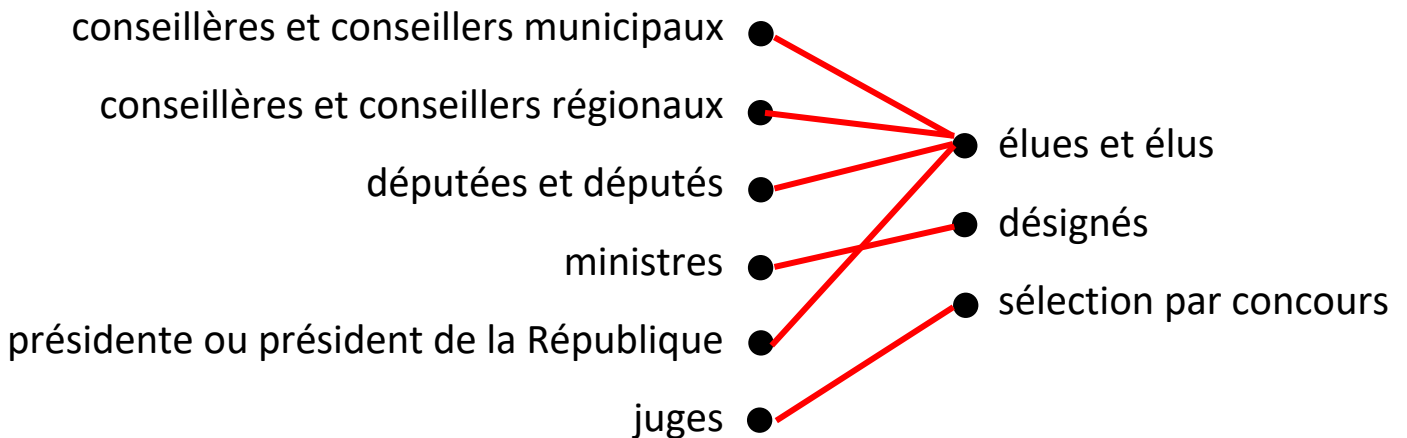


# Les institutions françaises (1)

## A. Les grands principes

- ◆ La France est une république : il n'y a ni roi ni reine.
- ◆ La France est une république laïque : le pouvoir et les religions sont séparées.
- ◆ La France est une démocratie représentative : les citoyennes et les citoyens élisent des représentantes et des représentants à qui ils confient, pour un temps, la mission d'organiser la vie commune.
- ◆ En France, les représentants sont :



## B. La loi

- ◆ La loi est la même pour toutes et tous.
- ◆ La loi fondamentale, qui explique comment le pouvoir est organisé, s'appelle la Constitution.

### V O C A B U L A I R E

**une Constitution** : la loi fondamentale qui organise la vie en commun dans un pays.

**la démocratie** : l'organisation d'un pays dans lequel le pouvoir appartient aux citoyennes et aux citoyens.

**les institutions** : les groupes de personnes qui ont le pouvoir dans un pays.

**la loi** : l'ensemble des règles qui organisent la vie d'un pays.

**une république** : l'organisation d'un pays dans lequel le pouvoir appartient au peuple et n'est pas héréditaire.